AIINB



PMC – À noter en mars

L'achèvement d` un module d'apprentissage obligatoire est une exigence du PMC pour assurer que les infirmièr(e)s sont au courant des lois, règlements, normes et directives qui ont une incidence sur la pratique infirmière. **Le mentorat et l'accompagnement des apprenantes** est le module d'apprentissage obligatoire du PMC 2025. Il est disponible dans votre compte « Mon profil » et devrait vous demander environ 30 minutes.

Le module d'apprentissage se divise en 3 composantes :

1- Revue du document
2- Visionnement du webinaire
3- Test de connaissances (avec un score minimum de 80%)

Pour des instructions pour accéder les composantes du PMC, consulter le Guide au Programme de maintien de compétences (PMC).

Rappel : À mesure que vous réalisez les activités d'apprentissage prévues dans votre plan d'apprentissage du PMC, mettez à jour votre plan et notez toutes les activités réalisées.